

Session 5: Le Pacte de stabilité

La session regroupait quatre papiers qui proposent des réformes du Pacte de stabilité.

« Stability and Growth Pact: how much coordination in an expanding union? », John Fitz Gerald, Adele Bergin, Joe Cullen et Daniel Mc Coy (ESRI)

L'article analyse le fonctionnement et les réformes possibles du PSC. Celui-ci doit assurer une certaine discipline budgétaire, favoriser la coordination des politiques nationales tout en garantissant une certaine autonomie aux gouvernements.

Plusieurs canaux peuvent induire des externalités négatives en UEM. Le risque de défaut d'un pays peut induire une hausse de la prime de risque sur toutes les dettes libellées en euros. Un pays qui pratique une politique inflationniste amène la BCE à augmenter son taux d'intérêt, ce qui pénalise ses partenaires. Le critère de dette permet, à lui seul, d'éviter le risque de défaut. Toutefois, il est difficile de définir un niveau souhaitable de dette et rien ne prouve que celui-ci doit être le même pour tous les pays (compte tenu des différences de taux de croissance et de perspective démographique). La règle d'or des finances publiques est séduisante, mais elle peut biaiser les choix de dépenses publiques.

Une simulation réalisée avec NIGEM, le modèle du NIESR, montre qu'en UEM, un pays qui entreprend une politique budgétaire expansionniste provoque une certaine hausse du taux d'intérêt commun et une certaine réduction du PIB de ses partenaires, mais que ces effets sont d'ampleur limitée relativement à ceux qu'avait naguère une relance allemande dans le SME. Ils ne peuvent justifier le PSC. Ces externalités négatives n'ont d'ailleurs guère été observées depuis la création de l'UEM.

Le PSC impose des contraintes excessives aux nouveaux pays adhérents. Un pays qui a un taux de croissance nominal de 8 % l'an peut avoir un déficit public de l'ordre de 5 % et maintenir son ratio de dette à 60 %. Ni la limite des 3 % de déficit, ni l'objectif de solde équilibré à moyen terme ne conviennent à des pays en croissance rapide. Le PSC peut les empêcher de réaliser le programme d'investissement public nécessaire pour leur croissance.

Un bon compromis serait l'instauration d'un « Pacte de soutenabilité de la dette », chaque pays prenant des engagements qui garantiraient la soutenabilité de leur politique budgétaire, mais qui seraient adaptés à sa situation spécifique. Ces engagements devraient être agréés par la Commission.

